



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

6 AVRIL 2021

L'an 2021, le 6 avril à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2021.

Etaient présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Thérèse MONNET ; Céline ROUSSEL ; Florent BONDU.

Absents excusés : Mickael YOU a donné pouvoir à Florent BONDU

Absents :

Secrétaire de séance : Gisèle GESLIN

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 est accepté à l'unanimité.

M.MADELINE, conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie de VITRÉ présente une rétrospective financière des cinq dernières années.

2021-04-01- FINANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Thérèse MONNET, conseillère municipale pour présenter et faire voter le compte administratif.

Mme MONNET présente le compte de gestion établi par le trésorier de VITRÉ à la clôture de l'exercice 2020. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget commune.

Mme MONNET expose le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 233 145.64€
- Déficit d'investissement : 125 439.47€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

- Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	210 317.34€
Recettes de fonctionnement	324 220.53€
Excédent de fonctionnement	+113 903.19€
Résultat de fonctionnement reporté	119 242.45€
Résultat de fonctionnement à affecter (002)	+233 145.64€

- Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	576 762.11€
Recettes d'investissement	473 523.86€
Déficit d'investissement	-103 238.25€
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 22 201.22€
Résultat d'investissement cumulé (001)	- 125 439.47€

Restes à réaliser – Dépenses	109 920.07€
------------------------------	-------------

Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	235 359.54€
---	--------------------

Affectation du résultat 2020 :

- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 163 145.64€
- Report en recettes de fonctionnement R 002 : 70 000€

Sur le rapport de Mme MONNET et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ *d'approuver le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.*
- ✓ *d'approuver l'affectation du résultat présenté ci-dessus.*
- ✓ *d'approuver le compte administratif 2020.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-04-02- FINANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Thérèse MONNET, conseillère municipale pour présenter et faire voter le compte administratif.

Mme MONNET présente le compte de gestion établi par le trésorier de VITRÉ à la clôture de l'exercice 2020. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget assainissement.

Mme MONNET expose le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 1 041.93€
- Excédent d'investissement : 15 790.02€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

- Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	5 359.98€
Recettes de fonctionnement	4 722.38€
Déficit de fonctionnement	-637.60€
Résultat de fonctionnement reporté	1 679.43€
Résultat de fonctionnement à affecter (002)	+1 041.93€

- Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	0€
Recettes d'investissement	2 098.02€
Excédent d'investissement	+2 098.02€
Résultat d'investissement antérieur reporté	13 692€
Résultat d'investissement cumulé (001)	+15 790.02€

Restes à réaliser – Dépenses	0€
------------------------------	----

Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0€
---	-----------

Affectation du résultat 2020 :

- Résultat reporté en recettes de fonctionnement R 002 : 1 041.83€
- Excédent reporté en recettes d'investissement R 001 : 15 790.02€

Sur le rapport de Mme MONNET et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ d'approuver le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.
- ✓ d'approuver l'affectation du résultat présenté ci-dessus.
- ✓ d'approuver le compte administratif 2020.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2021-04-03- FINANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Thérèse MONNET, conseillère municipale, pour présenter et faire voter le compte administratif.

Mme MONNET présente le compte de gestion établi par le trésorier de VITRÉ à la clôture de l'exercice 2020. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du budget lotissement.

Mme MONNET expose le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 59 477.73€
- Déficit d'investissement : 60 619.45€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

- Détermination du résultat de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	0€
Recettes de fonctionnement	0€
Déficit de fonctionnement	0€
Résultat de fonctionnement reporté	59 477.73€
Résultat de fonctionnement à affecter (002)	+59 477.73€

- Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	0€
Recettes d'investissement	0€
Excédent d'investissement	0€
Résultat d'investissement antérieur reporté	-60 619.45€
Résultat d'investissement cumulé (001)	-60 619.45€

Restes à réaliser – Dépenses	0€
------------------------------	----

Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	60 619.45€
---	------------

Affectation du résultat 2020 :

- Résultat reporté en recettes de fonctionnement R 002 : 59 477.73€
- Déficit reporté en dépenses d'investissement R 001 : 60 619.45€

Sur le rapport de Mme MONNET et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ *d'approuver le compte de gestion du receveur principal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.*
- ✓ *d'approuver l'affectation du résultat présenté ci-dessus.*
- ✓ *d'approuver le compte administratif 2020.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-04-04- FINANCE : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, un état annuel des indemnités perçues par les élus au titre du mandat actuel a été transmis avec la convocation à l'ensemble des membres du conseil municipal.

- **Budget communal**

Après avoir eu lecture des dépenses et recettes inscrites aux budget primitif 2021 de la commune, Monsieur le Maire propose de voter le budget communal comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	355 191€	373 934.65€
Recettes	355 191€	373 934.65€

- **Budget assainissement**

Après avoir eu lecture des dépenses et recettes inscrites aux budget primitif 2021 de l'assainissement, Monsieur le Maire propose de voter le budget assainissement comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 741.83€	17 888.04€
Recettes	5 741.83€	17 888.04€

- **Budget lotissement**

Après avoir eu lecture des dépenses et recettes inscrites aux budget primitif 2021 du lotissement Pré Chevalier, Monsieur le Maire propose de voter le budget lotissement Pré Chevalier comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	108 006.20€	108 006.20€
Recettes	108 006.20€	108 006.20€

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ *d'adopter le budget de la commune comme présenté ci-dessus.*
- ✓ *d'adopter le budget assainissement comme présenté ci-dessus.*
- ✓ *d'adopter le budget lotissement comme présenté ci-dessus.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-04-05- RESSOURCES HUMAINES : DÉTERMINATION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 49 ;
Vu l'arrêté du 15 janvier 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion RH ;

Vu l'avis du comité technique en date du 8 février 2021,

Considérant ce qui suit :

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Monsieur le Maire précise que même si le ratio d'avancement est défini à 100%, l'autorité territoriale (le maire) reste libre de nommer ou non l'agent promouvable selon les critères indiqués dans les lignes directrices de gestion.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ *de fixer le taux à 100% pour tous les grades de la collectivité.*
- ✓ *que la délibération est valable jusqu'au éventuelles modifications d'avancement (changement de taux).*
- ✓ *d'autoriser Monsieur à réaliser toute les démarches y afférentes.*

2021-04-06- VIE MUNICIPALE : CRÉATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE « FINANCES »

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer une commission « Finances » afin d'élaborer le budget, contrôler l'état des emprunts et analyser les projets de budgets.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de créer une commission municipale « Finances ».*
- ✓ *de fixer sa composition comme suit : SOULAS Raymond, ALONSO Marie, BOUCAULT Patricia et ROUSSEL Céline.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute les démarches y afférentes.*

2021-04-07- DIVERS

- Villes et villages fleuries : vendredi 16 avril 2021 à 14h.
- Commission communication le 21 mai 2021 à 17h.
- Prochain conseil municipal le 20 avril 2021 à 20h15.

Heure de début : 20h15

Heure de fin : 23h45